

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

n°25/024

Date de convocation L'an deux mil vingt cinq
Mercredi 1^{er} Octobre le Mercredi 15 Octobre à 18 Heures
la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie
au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence d'Alain CAYET

Nombre de conseillers **Etaient présents :** M. Alain CAYET – Mme Anne-Caroline RATAJCZAK – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES – Mme Sophie LOPEZ – Mme Yveline LOURDEL – Mme Micheline LAURENT – M. Olivier QUIGNON Mme Marie-Thérèse SEINE – Mme Sophie CAYET — M. Claude RICHARD – M. Anthony FIERET
Exercice : 17
Présents : 11
Votants : 11

Excusés :
Mme Chantal DECOCQ
M. Jean-Claude NOEL
Mme Françoise DUHEN
Mme Annie CHOQUET
M. Robert HOUILLIER
Mme Jessica FOURNIER

Objet : Appel à Projet « Territoire Zéro Non-Recours »

Le dispositif national *Territoire Zéro Non-Recours* vise à repérer, informer et accompagner les personnes qui ne font pas valoir leurs droits sociaux ou n'accèdent pas aux services auxquels elles peuvent prétendre.

Dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Non-Recours » portée par la Communauté Urbaine d'Arras, un « baromètre du non-recours » a été réalisé auprès des habitants du territoire, du mois de septembre au mois de novembre 2024.

L'objectif de ce baromètre était de disposer d'un état des lieux des situations de « non-recours » et d'identifier les publics les plus exposés à ce phénomène.

C'est dans ce cadre, que la Communauté Urbaine d'Arras souhaite poursuivre son plan d'action, défini lors du comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale du 13 janvier 2025, afin d'améliorer l'accès aux droits des usagers par la mise en place d'actions « aller-vers »

Un appel à projets a été lancé pour soutenir des initiatives locales visant :

- le repérage des publics,
- l'accompagnement à l'ouverture de droits,
- et la sensibilisation aux droits sociaux.

Le CCAS en raison de ses missions d'accueil, d'accompagnement et de proximité avec les habitants, souhaite présenter un dossier de candidature pour mettre en œuvre un projet reposant sur la mobilisation d'un agent référent chargé d'aller vers les habitants, de les accompagner individuellement dans leurs démarches administratives et d'organiser des rencontres collectives avec les partenaires sociaux pour faciliter l'accès aux droits

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à :

- ✓ déposer le dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets,
- ✓ signer toute convention ou documents nécessaires à la mise en œuvre du projet

Après délibération le Conseil d'administration à l'unanimité, adopte les propositions de Monsieur le Président,

Certifié Exécutoire,
Transmis en Préfecture
Saint Nicolas-lez-Arras,
Le 15 Octobre 2025
Le President du C.C.A.S

